



Rapprochement des SPF de Vitré et de Rennes 2

Où en est le projet de la DRFIP après les CTL du 27/09/2013 et 21/01/2014 ?

A l'initiative de la CGT une motion commune avait été présentée au DRFIP :

« Les organisations syndicales de la DRFIP 35 condamnent la démarche stratégique et exigent son abandon.

A la DRFIP 35, dans un document préparatoire au CTL intitulé "information sur l'adaptation du réseau de la DRFIP 35", vous nous annoncez la fermeture du service de la publicité foncière de Vitré au 1er septembre 2014 et de la trésorerie de La Guerche de Bretagne au 1er janvier 2015. Vous allez même plus loin puisque vous indiquez que, dans le cadre de la démarche stratégique, la fusion de services identiques implantés sur un même site notamment les SIE, les SIP ou les services de publicité foncière sont envisagées.

Les organisations syndicales CGT, Solidaires et FO de la DRFIP 35 déclarent d'ores et déjà leur totale opposition aux fermetures du service de la publicité foncière de Vitré et de la trésorerie de La Guerche, comme elles combattront tous les projets qui ne leur ont pas encore été dévoilés, qui contribueront à faire reculer le service public dans notre département et supprimeront des emplois. »

La DRFIP défend son projet :

la direction évoque des services sensibles à l'évolution du marché immobilier et aux opérations de remaniement de type LGV, des services qui font régulièrement appel aux renforts, les difficultés de gestion des absences avec un effectif réduit, des services de trop petite taille pour tirer les conséquences des gains de productivité de Télé@ctes.

De plus, le DRFIP ne cache pas son intention d'aller vers deux pôles d'exercice de la mission SPF dans le département: Rennes et St Malo, les SPF de Fougères et Redon sont clairement dans le collimateur.

La CGT ne s'oppose pas par principe. Au cas présent, les arguments avancés par la DRFIP ne font que traduire la difficulté à poursuivre les suppressions d'emplois dans les SPF jugés trop petits.

Ce transfert est lourd de conséquences, à la fois pour le service public fiscal et pour les

conditions de travail des agents de tous les SPF du département.

L'organisation fonctionnelle :

Même si les bases FIDJI ne seront pas encore fusionnées, l'unique chef du SPF n'exigera-t-il pas des agents de Vitré et Rennes 2 de se déplacer physiquement d'une base à une autre, au gré des pics de charges de chaque SPF, au nom de la solidarité inter-service ? Cet aspect n'est pas abordé dans les documents de la direction.

Pour la CGT, la direction ne fait qu'anticiper la fusion des bases Fidji, ce n'est pas un argument valide.

Les difficultés actuelles et à venir :

Comment comprendre que le retard du SPF de Rennes 2 ne soit même pas mentionné dans le document de la DRFIP, alors que la même direction constate un retard moyen pour les SPF du département de 102 jours au 31/12/2013.

Rappelons que le retard dans la tenue du fichier SPF a des incidences en matière de mise à jour de la taxe foncière (augmentation des contentieux en SIP) mais aussi en matière de contrôle fiscal (mauvaise alimentation de la BNDP par FIDJI).

Les locaux de Magenta :

Ils ne sont pas extensibles à l'infini, d'autres services sont actuellement implantés dans le bâtiment B: le PELP et le pôle enregistrement, déjà mal lotis. Le RDC du bâtiment B offre peu de place disponible.

Quid de l'archivage par exemple ?

A noter que les plans présentés dans les documents du CTL du 21 janvier ne sont pas à jour, le PELP n'y est pas mentionné, la recette divisionnaire et le SEP cités n'existent plus, les blocs sanitaires ont été refaits, percement et aménagement de cloisons pour accueillir le pôle enregistrement, deux agents du SIE en charge de la CFE et de la révision foncière...!!!!

La salle 4 bis évoquée pour servir lors d'opérations lourdes nécessitant des renforts est souvent utilisée (pool téléphonique pendant la campagne IR, stages). Quant à l'entrée du bâtiment B, elle connaît une forte affluence

pendant la campagne IR avec la délivrance des imprimés.

La DRFIP a tort de prendre ce dossier avec légèreté.

Et alors que la DRFIP nous a déjà annoncé l'étape suivante : la fusion de 5 SPF en 2 SPF sur le site de RENNES. Nous n'osons même pas imaginer les conditions d'accueil du public et de travail des agents dans ces services. La situation sera d'autant plus intenable, si la DRFIP met en place la fusion du pôle enregistrement avec les SPF comme le préconise la Démarche Stratégique.

Pour la CGT ces regroupements ne sont pas envisageables.

Les conditions de travail des agents :

A terme, les agents travailleraient indifféremment sur les 2 périmètres géographiques. La « souplesse » gagnée permettrait d'envisager de nouvelles suppressions d'emplois, comme c'est toujours le cas lors des fusions de services.

Or, l'expérience montre que les suppressions d'emplois qui accompagnent systématiquement les fusions, dégradent sensiblement les conditions de travail des agents, accentuent la polyvalence et la pression statistique.

L'expérience de CDI/CDIF à Rennes et des pôles enregistrement démontre qu'une telle fusion ne peut aboutir qu'à l'accumulation des retards, l'augmentation des charges et des pressions sur les agents.

D'autre part, force est de constater que la plupart des agents de Vitré n'habitent pas Rennes, les incidences en matière de temps de transport et par voie de conséquences sur la vie personnelle des agents ne sont donc pas neutres.

Dans un contexte de fusion de services dans lequel les charges de travail s'accroissent, une dégradation générale des conditions de travail est à craindre ainsi que l'augmentation des risques psycho-sociaux.

Une Saisine du CHS-CT par le CTL :

Pourquoi ?

La direction avait prévu que le point rapprochement du SPF de Vitré à Rennes soit étudié lors du CTL du 21 janvier, un avis était demandé aux élus du personnel.

La CGT avait proposé aux autres organisations syndicales du département qu'un vœu commun soit soumis au vote du CTL demandant, comme les textes le prévoient, que le CTL demande l'avis du CHS-CT, s'agissant d'une restructuration avec transfert de personnels ayant un impact sur les conditions de travail des agents, à Vitré et à Rennes.

Lorsque le point a été mis à l'ordre du jour, les élus ont rappelé leur opposition à la réforme en rappelant la motion du 27 septembre 2013 (cf ci dessus) que la CGT avait déjà citée dans sa déclaration liminaire. Le directeur n'a pas nié l'importance de la restructuration, mais pour autant, il a d'abord précisé qu'il restait maître du calendrier et pouvait demander l'avis du CHS CT après le vote du CTL.

Les élus du personnel ont insisté sur l'incohérence d'une telle décision et l'importance de faire appel à l'expertise du CHS CT (médecine de prévention, inspection hygiène et sécurité, expertise externe), afin de mieux appréhender l'impact sur les conditions de travail.

Interruption de séance

Le directeur a alors demandé une interruption de séance. De leur côté, les élus du personnel ont formalisé leur demande de saisine du CHS CT par un vote du CTL.

A la reprise et après un nouveau débat, le DRFIP a notamment reproché aux représentants du personnel de faire du « juridisme ». Pour finalement, face à une position unanime et légitime, accepter de remettre ce point à l'ordre du jour d'un CTL ultérieur en incluant l'avis du CHS CT.

Pour la CGT, cette décision de report va dans le bon sens, la réforme qui est proposée ici est très lourde et ses conséquences en matière de conditions de travail doivent être mesurées très précisément. L'expertise du CHSCT est donc tout à fait indispensable. Cette réforme est mal engagée, les agents concernés y sont opposés ainsi que l'ensemble des représentants du personnel. Le DRFIP devra prendre en considération l'ensemble de ces éléments quitte à renoncer à mettre en œuvre ce rapprochement au 1^{er} septembre 2014.

La CGT rappelle son attachement au maillage territorial existant et souhaite que tous les moyens soient donnés aux agents des SPF pour leur permettre d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions.